



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



# BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB

**Saison 2021/2022**



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, sur le site de la ligue, le **calendrier prévisionnel** des formations d'encadrants techniques mises en place par la Ligue d'Aquitaine pour la saison 2020/2021 et le **formulaire** s'y afférent.

Si vous avez des candidats potentiels, vous voudrez bien faire parvenir (renseigné lisiblement et complètement) le formulaire d'inscription à  **votre Président de Comité Départemental** pour avis. Les Présidents des Comités pourront le renvoyer directement à la Responsable Formation Ligue (RFL: Madame Sylvie TIRODE – 130, avenue de l'Hippodrome – Apt 22 – 33320 EYSINES). **Une copie du dossier d'inscription devra également être transmise à la Ligue à l'adresse suivante : [ligue-regionale-aqu@orange.fr](mailto:ligue-regionale-aqu@orange.fr).**

Pour rappel, les conditions d'accès sont les suivantes : **Etre licencié à la FFTir et avoir au moins 18 ans / Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tir sportif de moins de trois mois / Etre détenteur de son diplôme d'animateur depuis une saison sportive complète/ Présenter un projet au sein de sa structure en lien avec les fonctions d'initiateur / Avoir l'avis motivé de son président de club.**

Les dates d'organisation de ces stages sont prévisionnelles et sont donc susceptibles d'évoluer.

**!!! - CLOTURE DES INSCRIPTIONS 12 DECEMBRE 2021 - !!!**

Je vous remercie d'avance pour votre coopération et je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus sportives.

*La Responsable Formation de la Ligue*

**Sylvie TIRODE**

NB : - Le paiement (*voir annexe 1*), par chèque, sera joint au courrier d'inscription.

- Ces documents seront en ligne et téléchargeable sur le site de la Ligue dans la rubrique formation / stages.



## ANNEXE 1

---

### EXPLICATIONS SUR LE PAIEMENT DES FRAIS DE STAGE

Coût de la formation initiateur : **320** euros (6 jours sur 3 week-ends)

Ces sommes comprennent l'hébergement (une nuit par WE), la restauration (trois repas par WE), les frais administratifs et pédagogiques, la location des installations, et le paiement des vacances des formateurs.

Le coût se partage en quatre "cofinanceurs". A parts égales, le **candidat**, son **club**, son **comité départemental** et la **ligue** se partagent ces frais de stage. Reste à la charge du candidat - ou de son club - les frais de déplacement.

Exemple pour le BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB

- 1) Le candidat pour son inscription verse – ou pas si le club la prend en charge – la somme de **80** euros à son club.
- 2) Le club encaisse les **80** euros de son (ou ses) candidat(s) et verse la somme de **160** euros par stagiaire concerné à son comité départemental avant le début de la formation.
- 3) Le comité départemental réunit les inscriptions et encaisse les paiements de ses clubs. Il reverse ensuite à la ligue la somme de **240** euros par stagiaire dès le début de la formation.
- 4) La ligue reçoit les différentes inscriptions des comités et procède aux paiements engendrés par cette formation en ajoutant sa participation.

Pour rappel, les clubs et les comités peuvent lors de la préparation de leur budget annuel, demander une subvention au titre du CNDS pour aider à la mise en formation de leurs encadrants techniques.



**Journée de POSITIONNEMENT et de PRE-STAGE au BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB**

CALENDRIER PREVISIONNEL 2021/2022				
DEPARTEMENTS	LIEUX	DATES	COORDONNEES RESPONSABLE DEPARTEMENTAL	COUT par STAGIAIRE
24	CREPS de Talence (33)	30 janvier 2022	Mme Sylvie TIRODE - 130 avenue de l'Hippodrome - Apt 22, 33320 EYSINES - 06.82.08.66.21- <a href="mailto:rfl-tir-aquitaine@orange.fr">rfl-tir-aquitaine@orange.fr</a>	20 Euros ( <b>Payable en chèque au Comité Départemental concerné</b> ) (Prix du repas + Documentation)
33				
40				
47				
64				



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



**BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB (Formation ligue - 10 places)**  
*Participation aux 3 WE obligatoire*

CALENDRIER PREVISIONNEL 2021/2022	
DATES	LIEUX
- 19-20 mars 2022	CREPS Talence
- 21-22 mai 2022	Libourne
- 18-19 juin 2022	CREPS Talence

Coût du stage :

Candidat (80€) + Club (80€) = **160 €**

Règlement à envoyer à votre Comité Départemental d'affiliation qui fera suivre l'inscription à la Ligue d'Aquitaine. Les chèques sont à mettre à l'ordre du COMITE DEPARTEMENTAL D'AFFILIATION.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR  
LIGUE D'AQUITAINE DE TIR



**Fiche d'inscription BFI à remplir :**

Club : _____	Nom du Président : _____	Signature : _____
N° : _____		

BREVET FEDERAL D'INITIATEUR DE CLUB							
Priorité	Nom	Prénom	Date Naissance	Adresse	Téléphone	N° licence	Avis du Comité Départemental
1							
2							

**Contacts Présidents Comités Départementaux :**

*Dordogne (24)* : Mr Richard THORILLON – Les Jarijoux, 24750 CHAMPCEVINEL - [thorillon.richard@sfr.fr](mailto:thorillon.richard@sfr.fr) - 06 23 39 08 47

*Gironde (33)* : Mr Gérard LOPEZ – 16 avenue de Condat, 33500 LIBOURNE - [gerardlopez335@gmail.com](mailto:gerardlopez335@gmail.com) - 06 25 51 12 10

*Landes (40)* : Mr Christian LAMARQUE – 12 avenue Louis Armand, 40000 MONT-DE-MARSAN - [lamarque.ch@wanadoo.fr](mailto:lamarque.ch@wanadoo.fr) - 06 83 09 67 50

*Lot-et-Garonne (47)* : Mr François DIAZ – « Dantou », 47500 MONSEMPRON-LIBOS - [fc Diaz47@orange.fr](mailto:fc Diaz47@orange.fr) - 06 80 21 11 22

*Pyrénées-Atlantiques (64)* : Mr François LAPEYRE – Route de Pau, 64410 VIGNES - [mchlapeyre@gmail.com](mailto:mchlapeyre@gmail.com) - 06 21 22 53 05

Les inscriptions sont limitées à deux par club. L'acceptation d'un troisième stagiaire fera l'objet d'une étude de cas qui validera à titre exceptionnel, ou non, son intégration dans le cursus de formation. **La participation à la journée de pré-positionnement est OBLIGATOIRE. La non-participation entrainera une annulation d'office du dossier d'inscription. Les dossiers sont à renvoyer avant le 12 décembre 2021. Tout dossier reçu après cette date ne sera ni traité, ni accepté.**